



Paris, le 14 décembre 2021

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : ECF SUPPRIME LES VÉHICULES DIESEL ET VISE UNE FLOTTE 100% ÉLECTRIQUE EN 2025

Le réseau leader de l'apprentissage de la conduite se lance dans un ambitieux challenge : « verdire » la totalité des 2081 véhicules qui composent sa flotte dans les 4 prochaines années. Cette transition s'effectuera en 2 étapes : en 2022, la totalité des véhicules diesel sera remplacée par des véhicules essence. Et si la réglementation européenne le permet, la totalité de la flotte ECF sera électrique en 2026. Détails et explications.

En phase avec les enjeux sociétaux et environnementaux, ECF a engagé depuis plusieurs années une réflexion approfondie sur les nouvelles mobilités, mais aussi sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises.

Sur cette dernière, ECF s'est fixé comme objectif de parvenir à une flotte 100% non polluante d'ici 4 à 5 ans.

L'intégration depuis plusieurs années des simulateurs de conduite The Good Drive (Permis B) et ACREOS (Groupes lourds) aux formations a d'ores et déjà permis de réduire significativement l'utilisation des véhicules : ECF estime qu'environ 30% de l'apprentissage pratique pour le permis B et 25% pour le permis groupe lourd se déroulent sur un simulateur.

A ce jour, la flotte auto de 2 081 véhicules ECF est composée en large majorité de véhicules diesel (2013 voitures, soit 96% de la flotte) et seulement 68 véhicules électriques (soit 4% de la flotte).

ECF a donc définie, en accord avec son partenaire Renault, deux étapes pour parvenir à cette transition :

Étape 1 > Supprimer tous les véhicules diesel (2022)

Les véhicules des écoles ECF sont renouvelés chaque année. ECF a donc négocié avec Renault que tous les véhicules livrés en 2022 soient des véhicules à motorisation essence. « Renault partage avec ECF ce souci de réduire nos émissions de particules fines. Les équipes du constructeur ont donc accepté de basculer la totalité de la flotte, hormis bien sûr nos Zoé électriques, vers des véhicules à essence », se réjouit Bruno Garancher, Président des ECF.



Paris, le 14 décembre 2021

Étape 2 > La transition vers une flotte 100% électrique (2022 > 2026)

Si la volonté des ECF est claire, l'électrification de la flotte se heurte toutefois à un obstacle réglementaire, qui fera l'objet de nouvelles discussions en 2022.

« *A ce jour, détaille Bruno Garancher, une directive européenne impose une « passerelle » de 7 heures de formation pour passer de la conduite sur une boîte automatique à la conduite sur une boîte manuelle. Cette directive nous impose donc de conserver une large partie de notre flotte en boîte manuelle, donc en véhicules thermiques, puisque, dans le réseau ECF en 2021, seuls 13% des permis de conduire sont des permis « boîtes automatiques ».*

Même involontairement, cette directive entrave la transition vers une flotte automobile plus verte pour ECF, mais aussi pour tous les acteurs de la formation à la conduite. « *La France va bientôt prendre la présidence du Conseil de l'union européenne, nous sommes prêts à l'accompagner dans sa réflexion et dans la refonte de cette directive* », conclut Bruno Garancher.

ECF tente d'ores et déjà de convertir un maximum d'élève à la formation au permis sur boîte automatique, moins longue donc moins couteuse. En effet, des tests sont actuellement menés par le réseau dans 3 grandes villes, dont Paris. Les écoles pilotes proposent uniquement des permis de conduire en boîte automatique, sous la forme d'une offre packagée :

La formation boîte automatique, souvent sur véhicule électrique, est complétée immédiatement après l'examen par une formation boîte manuelle. Si ces tests sont couronnés de succès comme cela semble se confirmer, ECF envisagera d'étendre ces offres à la totalité de son réseau.

Il faut enfin noter qu'à ce jour, la majorité des véhicules d'occasion et près de la moitié des véhicules neufs (46%) du marché sont dotés de boîtes manuelles.